

SERVICE : TRAVAUX

Visa du Service :

Visa de Mme la D.G. f.f :

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 16 DECEMBRE 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° - GESTION IMMOBILIERE - Square Hausman - Création d'une servitude de jour -
Convention - Projet - Approbation.

PAR LE CONSEIL,

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le Livre premier de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la
Décentralisation organisant la tutelle notamment sur les communes de la Région wallonne ;

Vu les articles 675 à 680 du Code civil réglementant les servitudes de vue et de jour ;

Vu la circulaire du Ministre Furlan du 23 février 2016 relative aux opérations
immobilières des pouvoirs locaux ;

Attendu que le permis délivré, en date du 15 octobre 2019, au propriétaire du bien
sis rue Courte du Pont n°24, prévoit la création d'une servitude de jour sur le square
Hausman cadastré 2^{ème} division, section C, n°207 C ;

Attendu que cette servitude de jour sera de type translucide avec ouvrant
uniquement pour le nettoyage et l'entretien ;

Vu l'avis de la section de Monsieur DEGEY, Echevin, en date du 13 décembre 2019 ;

Par * voix * contre et * abstentions,

DECIDE

Art. 1. - Le projet de convention relatif à la création d'une servitude de jour établie au profit de
la parcelle cadastrée 2^{ème} division, section C, n°266 L

La présente délibération sera annexée à la convention.